

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 27 novembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice	11
de présents	10
de votants	10

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à 18 heures
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Maria-Térésa LIOTARDO, Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

MM. Jacques AVANIAN, Bernard DE WATCHER, Sylvain GARRON, Patrick FALCHI ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2020-11-051

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la décision modificative qu'il convient de prendre et qui concerne des virements de crédit en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, Monsieur le Percepteur demande à ce que certains articles soient ajustés afin de régulariser les comptes.

Après avoir vérifié les comptes du budget de la commune, au titre de l'année 2020, il est possible de procéder aux virements de crédits suivants :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	F	77	7788		Produits exceptionnels	+ 1 000 €
D	I	21	2132		Appart. Le Château	+ 100 000 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	F	77	775		Produits des cessions d'immob.	- 1 000 €
D	I	23	231	2002	Travaux réfection du château	- 30 000 €
D	I	23	231		Immob. Corporelles en cours	- 70 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la commune 2020 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132 : Immeubles de rapport		100 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		100 000.00 €
D 231 : Immo. corporelles en cours	70 000.00 €	
D 231 : Travaux réfection château	30 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	100 000.00 €	
R 775 : Produits des cessions d'immob.	1 000.00 €	
R 7788 : Produits exceptionnels divers		1 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	1 000.00 €	1 000.00 €

Signataires : AVANIAN Jacques

BARRE Céline

CONSTANS Serge

DA CUNHA Joaquim

DE WACHTER Bernard

FALCHI Patrick

GARRON Sylvain

LIOTARDO Marie thérèse

MESSAGER Christine

ROUVIER Joelle

SOLE Pascale

ABSENT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois en an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

